



DECISION N° 02/D/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 18 FEV 2025

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 02/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 13/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE DE PMH A LA CHEFFERIE DE BIOUS (LOT 1) ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE DE PMH A GUEREME-LAM (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE FIGUIL.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FIGUIL,
(Maitre d'Ouvrage)**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;

Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instruction relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2025 ;

Vu l'Avis d'Appel d'offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 02/AONO-PU/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 du 13/01/2025 ;

Vu le Procès-verbal du 17/02/2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Figuil ayant sanctionné la séance de proposition d'attribution,

DECIDE :

Article 1^{er}- L'Entreprise ci-après est pour compter de la date de signature de la présente Décision retenue comme attributaire de l'Avis d'Appel d'offres suscité:

N °AONO	Lots	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
02	1	ETS ARA CONSTRUCTION, B.P: GAROUA, Tel : 692 77 92 85	8 000 000	03 mois
	2		8 000 000	3 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- PREFET/ML
- DDMINMAP/ML
- DDMINDDEVEL/ML
- ARMP/NORD
- DDMINEE/ML
- DD/MINEPAT/ML
- PRESIDENT CIPM/FGL
- RECEVEUR MUNICIPAL/FGL
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

18 FEV 2025

Le Maire de la Commune de Figuil,





COMMUNIQUE

N° 02 /C/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 18 FEV 2025
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 02/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 13/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE DE PMH A LA CHEFFERIE DE BIOU (LOT 1) ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE DE PMH A GUEREME-LAM (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE FIGUIL.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FIGUIL COMMUNIQUE

Par décision N° 02 /DA/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 18 FEV 2025

Article 1^{er}- L'Entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire des Marchés relatifs à l'Avis d'Appel d'offres suscité:

N°AONO	Lots	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
02	1	ETS ARA CONSTRUCTION, B.P: GAROUA, Tel : 692 77 92 85	8 000 000	03 mois
	2		8 000 000	3 mois

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les **sept (07)** jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Figuil pour l'établissement des marchés y afférents.

18 FEV 2025

Figuil, le _____

Le Maire de la Commune de Figuil,



Ampliations :

- PREFET/ML
- DDMINMAP/ML
- DDMINDDEVEL/ML
- ARMP/NORD
- DDMINEE/ML
- DD/MINEPAT/ML
- PRESIDENT CIPM/FGL
- RECEVEUR MUNICIPAL/FGL
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

